Prévention

Entretenir ses matériels agricoles et prévenir le risque d'incendie



Les conseils Prévention agricole de Groupama pour vos activités professionnelles





Les chiffres clés

Les faits marquants

Les agriculteurs et les services de secours ont tous en mémoire les incendies des moissons de l'été 2019. Dans l'Oise, un incendie avait détruit 600 hectares au nord de Beauvais et un agriculteur avait été grièvement blessé.





9 exploitations sur 10 sont propriétaires d'un tracteur.



La mécanisation est le 1er poste d'investissement

d'une exploitation agricole (hors foncier)



Les charges de mécanisation représentent **entre 30 % et 40 % des charges** d'une exploitation agricole.



Un roulement sur un matériel agricole mal entretenu

peut monter en température et provoquer un incendie en 30 minutes d'utilisation.

Entretien des matériels agricoles

L'entretien régulier de votre matériel agricole est essentiel pour prévenir toute panne ou casse de pièces. L'entretien journalier à faire soi-même, doit être réalisé selon les préconisations du constructeur. Pour les autres travaux d'entretien mécanique périodique, rapprochez-vous d'un professionnel qualifié.

Il est recommandé de faire quotidiennement une inspection générale de votre matériel agricole pour vérifier :





Entretien et prévention

Prévention incendie

- Équipez vos matériels agricoles d'un extincteur portatif de 6 litres au minimum à eau pulvérisée avec additif.
- N'utilisez pas vos matériels agricoles en périodes de très fortes chaleurs / canicules
- Équipez et utilisez un **coupe-batterie** à chaque arrêt de l'engin.
- Stationnez les matériels agricoles à bonne distance des matières inflammables.
- Soufflez régulièrement vos matériels agricoles afin d'éviter l'accumulation de matière sèche autour des éléments mécaniques (radiateur, moteur, échappement...).
- Équipez l'échappement d'un pare-étincelles (dispositif empêchant les projections de particules incandescentes provenant de l'échappement).

- Évitez le lavage avec nettoyeur haute pression à proximité des boîtiers électriques (risque de court-circuit).
- Maintenez un niveau d'entretien sur l'ensemble de l'engin afin de garantir une lubrification
- Et un graissage sans excès mais suffisant.
- Surveillez périodiquement l'état des flexibles hydrauliques et éventuellement toute perte de fluide.
- Veillez à ne pas entraver la circulation de l'air (filtre à air moteur, radiateur d'eau) afin de limiter les risques d'échauffement de l'engin.

Formez votre personnel aux mesures de prévention!

Focus presse à balles

- Vérifiez l'état du graissage sur l'ensemble de la presse (graisseurs, paliers, roulements, chaînes...).
- Veillez au bon état des courroies afin de limiter les risques d'échauffement par patinage.
- Ne dépassez pas la capacité technique de votre presse à balles (volume fourrage et/ou vitesse d'utilisation).

- Ne travaillez pas avec un pick-up à une hauteur trop basse afin de limiter l'absorption de corps étrangers.
- Stoppez le chantier de pressage lors de la survenance d'un bruit suspect (exemple : frottement de tôle/ferraille) afin de rechercher la cause de ce bruit et éviter l'apparition d'étincelles.



Focus remisage en fin de saison de votre matériel agricole

Si votre machine agricole doit rester une longue durée sans être utilisée, vous devez effectuer les principales opérations suivantes :

- Effectuez un nettoyage complet de votre matériel agricole (soufflage + lavage (en évitant les boîtiers électriques)).
- Remplacez toutes les pièces usées (roulements, chaînes, courroies, ampoules de feux d'éclairage ou de signalisation, fusibles).
- Contrôlez les paliers et resserrez tous les boulons d'assemblage.

- Graissez l'ensemble des parties mécaniques concernées (voir manuel utilisateur).
- Déposez la batterie et chargez-la périodiquement.
- Stockez/remisez votre matériel agricole dans un endroit sec et propre (privilégiez un local spécifique loin de toute charge calorifique importante).

Effectuez une maintenance par le concessionnaire/réparateur afin de garantir un niveau

d'entretien périodique qui correspond aux préconisations du constructeur.



Agir en cas d'incendie d'un matériel agricole



Appeler le 18 ou le 112 en précisant

- La localisation du sinistre : route d'accès, distance approximative depuis le village le plus proche ou coordonnées qps ;
- la superficie et la nature du brûlé (tracteur, bâtiment, blé, orge...);
- si travaux dans les champs, précisez le type de culture et son état (moissonné, en cours de moisson, en cours de presse de la paille...);
- les engins agricoles éventuellement soumis au risque.



Utilisez l'extincteur

ou tout moyen d'extinction sans se mettre en danger.



Accueillez et orientez les secours

à leur arrivée.



Sortez les engins

en dehors du périmètre en danger.



Mettez vous à disposition

des sapeurs pompiers et suivez les consignes.



Parlez-en à nos experts dédiés groupama.fr Appli Groupama et moi⁽¹⁾

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat ou voir auprès de votre conseiller Groupama. Grâce à son réseau unique d'experts en prévention et en ingénierie des risques, Groupama vous guide pour vous protéger et pérenniser votre activité

Groupama Prévention : une offre complète et personnalisée

- Des conseils et informations sur les risques.
- Un accompagnement à chaque étape de votre projet.

Un accompagnement pédagogique par un réseau unique de plus de 100 experts

- Un plan prévention personnalisé.
- Des actions de sensibilisation pour vous et vos salariés.

Des services innovants

- Des services adaptés aux nouveaux usages pour veiller simplement sur votre exploitation.
- Des outils de précision pour mieux détecter les risques.

Un écosystème de partenaires Groupama

- Des partenaires techniques pour vous accompagner.
- Une communauté de sociétaires et un réseau d'administrateurs Groupama pour échanger.

(1) Disponibilité des fonctionnalités et des documents en ligne variable selon vos produits et votre caisse régionale. Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - 343 115 135 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Document et visuels non contractuels. Réf AGRI ND 03/2025 - Création : Up'co - Photos : © Shutterstock / AdobeStock.









ÉDITION: MARS 2025